



Usurpation d'identité

Par **Idias**, le **20/04/2022 à 09:11**

J'ai envoyé mes pièces d'identité pour la constitution d'un dossier logement à un particulier par e-mail. Je soupçonne une arnaque. Est-ce que je dois porter plainte ? Est-ce que je dois refaire mes papiers d'identité ?
Merci d'avance,
Laura.

Par **amajuris**, le **20/04/2022 à 10:50**

bonjour,
pour déposer une plainte, il faut une infraction supposée au code pénal qui n'apparaît pas dans votre message.
salutations

Par **nihilscio**, le **20/04/2022 à 11:37**

Bonjour,
[quote]J'ai envoyé mes pièces d'identité pour la constitution d'un dossier logement à un particulier par e-mail.[/quote]
Que voulez-vous dire ? Si vous avez envoyé vos pièces d'identité à une personne qui ne vous les restitue pas, c'est un vol, il faut porter plainte et vous faire refaire ces papiers.
Mais si vous avez seulement envoyé une copie numérisée de ces papiers, vous avez toujours les originaux, il n'y a pas lieu de les faire refaire et cela ne servira à rien. Il ne reste qu'à espérer que le destinataire des copies de vos documents n'en fera pas un usage frauduleux.